



Associer 2 sarl

Par Guedr

Bonjour à tous,

Je possède aujourd'hui 2 sarl en restauration, je souhaiterais créer une 3 ème SARL pour mon food truck.

Est il possible que les 2 associés de cette nouvelle SARL soient mes SARL existantes ? Le but étant de créer des résultats pour les deux restaurants bien-sûr.

Merci d'avance à tous.

Laura

Par john12

Bonsoir,

Oui, rien ne s'oppose, au plan juridique, au montage envisagé.

Dans cette hypothèse, la 3ème SARL créée serait filiale des 2 sociétés existantes. Ses résultats, pour autant qu'ils soient bénéficiaires, pourraient remonter dans les sociétés existantes, si des distributions de dividendes étaient décidées.

Dans ce schéma, les distributions pourraient bénéficier, au niveau des sociétés mères, de l'exonération prévue par le régime mère-fille de l'article 216 du CGI, défalcation faite d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du produit total des participations, crédit d'impôt compris, dans la généralité des cas.

Bonne fin de soirée

Par Guedr

En vous remerciant.

Bonne soirée à vous

Par john12

Je vous en prie

Cdt